Manuel pour les soldats du service de santé

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 7

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

la mesure du possible et selon les grandes lignes suivantes:

I. *Le Comité international de la Croix-Rouge sera chargé:*

a) de toute négociation et correspondance avec les gouvernements ou autorités telles que la Société des Nations; ceci à l'exception des questions techniques relatives à la santé publique;

b) de toutes correspondances, négociations et publicité qui pourraient être nécessaires pour assurer le succès de l'appel;

c) éventuellement d'une part des actions directes de secours toujours en accord avec la Commission mixte.

II. *La Ligue sera chargée* par la Commission mixte de la coordination des efforts des sociétés nationales de la Croix-Rouge faisant partie de la Ligue ainsi que des autres organisations affiliées à la Ligue. La Ligue sera chargée de la plus grande partie de l'utilisation et de la répartition des secours en nature ou en espèces recueillis directement en réponse à l'appel. Des comptes détaillés seront, en temps opportun, communiqués aux sociétés de la Croix-Rouge ou autres associations ayant fourni les fonds.

Genève, le 1er avril 1921.

Pour le Comité international de la Croix-Rouge:
Gustave Ador, président.

Pour la Ligue des Croix-Rouges:
Livingston Farrand, président.

Manuel pour les soldats du service de santé

Nous avisons les sociétés de samaritains que la 15e édition du «Manuel pour les soldats du service de santé», attendue depuis si longtemps, est sortie de presse. Le prix du manuel est de 60 centimes. Les commandes peuvent être adressées au **Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse, à Berne.**

Plaies contuses et tétanos

«M. K. G., 27 ans, demeurant à H., avait fait, voici une huitaine de jours, une chute de bicyclette et s'était fracturé le pouce. Par suite d'infection, cette blessure s'était envenimée, de sorte que le transfert à l'hôpital était devenu nécessaire. Le blessé est mort du tétanos la nuit dernière.» *(Les journaux.)*

On sait que les blessures par suite de chute sur route présentent toujours un certain danger d'infection, spécialement d'infection tétanique. La terre labourée, le crottin de cheval, la poussière des chemins contiennent en abondance des germes du tétanos.

Les samaritains appelés à faire un pansement d'urgence en suite de plaie contuse souillée de terre, de fumier, de poussière de route, devraient toujours donner le conseil au blessé de passer immédiatement chez un médecin, afin de lui demander s'il n'y a pas lieu de faire une injection antitétanique. Une telle injection n'offre aucun danger, mais prévient presque certainement toute infection tétanique.